



PREFET DE LA REGION PAYS- DE- LA- LOIRE

Arrêté n ° 2012067-0001

**signé par PREFET- Jean DAUBIGNY
le 07 Mars 2012**

SGAR

Arrêté n ° 68 porant modification de l'arrêté n ° 2011/88 du 4 novembre 2011 porant création cu conseil maritime de façade pour la façade maritime "Nord Atlantique Manche Ouest" et portant sur la désignation d'une personnalité qualifiée



**PREFECTURE MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**
n° 2012/D.A.F... du 01 mars 2012

**PREFECTURE DES PAYS DE LA LOIRE
PREFECTURE DE LOIRE ATLANTIQUE**
n° ... 68..... du 7 mars 2012

Arrêté portant modification de l'arrêté n° 2011/88 du 04 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » et portant sur la désignation d'une personnalité qualifiée.

Le préfet maritime de l'Atlantique et le préfet de la région Pays de la Loire

VU L'arrêté n° 2011/88 du 04 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » ;

VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

VU Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

SUR PROPOSITION de l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer et du secrétaire général aux affaires régionales des Pays de la Loire

ARRESENT

Article 1^{er} : L'article 2-5 le collège des « usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin » est modifié comme suit :

- «un représentant désigné par la fédération française de motonautisme» est supprimé.

Article 2 : Conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 2011/88 du 04 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest », Monsieur Jean-Yves LABBE, président de la section Mer- littoral du Conseil économique, social et environnemental régional de Bretagne est désigné pour siéger au conseil maritime de la façade maritime « Nord Atlantique Manche Ouest » en tant que personnalité qualifiée.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays-de-la-Loire.

Article 4 : Le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Le préfet de Région Pays-de-la-Loire

Jean-Pierre Labonne

Jean Daubigny